

Lettre d'intention

Se référant à l'entente interparlementaire signée à Bruxelles, le 4 février 2003, **entre la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, instituant un comité mixte de coopération dont l'objectif est, *d'une part*, de servir d'impulsion au programme de coopération bilatérale existant entre le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement marocain, et *d'autre part* d'établir des échanges d'informations et de savoir-faire entre les deux institutions parlementaires, tant au niveau de l'organisation que du fonctionnement d'un Parlement ;

Rappelant les réunions qui se sont tenues à Bruxelles (Belgique) du 24 au 28 septembre 2003 et du 6 au 8 mars 2006 ainsi qu'entretiens à Rabat (Maroc) du 30 au 31 mars 2004 au terme desquelles ont été adoptées des résolutions portant sur :

- la coopération intergouvernementale, l'évolution de la situation institutionnelle et l'égalité des chances à l'égard des femmes ;
- la diversité culturelle et l'appui au code marocain de la famille ;
- la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'analphabétisme, la lutte contre le VIH/SIDA et la formation professionnelle ;

Prenant acte de l'invitation du 14 décembre 2017 de M. Habib El Malki, Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, à M. Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'organisation d'une réunion de travail au Maroc.

Aussi, attachées à la défense et à la promotion, dans leurs espaces culturels respectifs et dans l'espace francophone, tant de la langue française que des valeurs de paix, de tolérance, de justice, de démocratie et de respect des droits de l'Homme, les parties signataires confirment leur volonté mutuelle de donner un nouvel élan durable à leurs relations et à la coopération interparlementaire qui en découle.

En conséquence, les parties conviennent

- d'organiser, à tour de rôle, dans leur assemblée respective, des réunions interparlementaires visant à débattre non seulement des thématiques visées dans l'entente précitée, signée le 3 février 2003, mais aussi sur tout sujet d'actualités internationales relevant de la diplomatie parlementaire et du développement humain, social et culturel des peuples qu'ils représentent, voire sur tout autre thématique concertée, entrant dans leur champ de compétences exclusives.

Dans ce cadre, elles conviennent d'y accueillir le cas échéant, des experts, des membres de la société civile, des acteurs économiques ou des diplomates.

Fait à Rabat, le 27 mars 2018

Parlement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Philippe COURARD
Président

Chambre des Représentants
du Royaume du Maroc

Habib El MAKI
Président

